



Addenda #3

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST D'APPORTER DES PRECISIONS AU DEVIS TECHNIQUE.

VEUILLEZ EN TENIR COMPTE DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE SOUMISSION.

Q4 Comment large est la porte existante entrant dans le lieu de travail du côté ouest entre les gonds (point le plus étroit) ?

R4 L'ouverture est de 9' entre les gonds- avec le portail en bois enlevé.

Q5 Article 06 10 00, charpente, partie 2, point 2.2.6.4 dans le devis stipule que le traitement d'huile de créosote (est) interdit. Est-ce que le Penta ou naphatéate de cuivre sont autorisées?

Elles sont toutes présentées dans l'appendice B, il y a une section entière de pages 134 à 138 sur différents types de traitements. Pourquoi sont-ils indiqués dans l'appendice B, si on ne peut les prendre en considération? Aussi, je ne sais pas si beaucoup de gens le savent, mais le traitement 'waterbourne' et de la créosote ont beaucoup de lessivage, des caractéristiques que nous ne sommes pas sûrs pourquoi les responsables environnementaux ne préférerait pas Penta ou naphatéate de cuivre, qui sont des traitements d' 'oilbourne' qui se fixe à la paroi cellulaire du bois et reste emprisonné. Selon notre opinion, cela va réduire la durée de vie de cette structure de remplacement.

R5 Penta ou naphatéate de cuivre sont des traitements acceptables dans le 'Canadian Highway Bridge Design Code' mais ils ne sont pas recommandés pour des applications marines. Ils ne protègent pas très bien contre les éléments marins. Compte tenu de la limitation de l'exposition ici dans le milieu marin (uniquement les colonnes de la jetée et le bois de construction bas sont exposés à l'eau) nous voulons toujours CCA, mais tout le reste, des caps courbés et plus haut (y compris les bouchons pliés) pourrait être traité avec Penta ou naphatéate de cuivre, particulièrement si elle élimine des couches appliquées dans le chantier, sur les extrémités coupées et trous percés.

Fin de la section.

**LA DATE DE FERMETURE DES SOUMISSIONS EST LE VENDREDI
07 JUILLET 2017 – 14H (HAE).**

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Une copie signée de cet addenda doit accompagner chaque soumission. Si votre offre a déjà été soumise svp signer et faxer la modification ainsi que toute autre modification à l'appel d'offres à ce bureau avant la clôture de la soumission. Télécopieur : 418 649-6971.